

Un mémorial aux victimes de l'avortement

Article rédigé par *Décryptage*, le 10 février 2006

Le diocèse de Bombay (Mumbai) a érigé plusieurs mémoriaux en hommage aux enfants victimes d'avortement afin de sensibiliser l'opinion publique. Quatre paroisses en ont déjà érigé un et deux autres paroisse prochainement.

Cette proposition, à l'initiative du cardinal Ivan Dias (photo), archevêque de Bombay, a été faite à toutes les paroisses catholiques de l'archidiocèse, en février 2000, afin de rappeler aux fidèles le caractère sacré de toute vie humaine dès le moment de la conception, et les aider à prier pour les enfants avortés, leurs parents et toutes les personnes impliquées.

L'objectif est l'édification d'un mémorial dans chacune des 118 paroisses du diocèse, même si le plus difficile est de trouver des fonds. En 2001, à Bandra, la paroisse Saint-André, dans une banlieue majoritairement catholique, a été la première à ériger un mémorial en hommage aux victimes de l'avortement. Celui-ci ressemble à une tombe, aujourd'hui ombragée par quelques arbres.

Ce type de mémorial rencontre des oppositions. Selon Flavia Agnes, avocate, ces mémoriaux rappellent aux femmes les limites de leurs droits à disposer de leur vie personnelle et de leur corps : "Tuer un fœtus est sans conteste un péché, mais les femmes sont celles qui souffrent le plus des grossesses non désirées. En construisant des mémoriaux, la responsabilité est reportée essentiellement sur la femme, alors qu'elle n'est responsable qu'en partie, voire, parfois, complètement innocente".

Une autre femme estime que "si le mémorial est un moyen de se souvenir des violences commises contre les enfants avant leur naissance, il conviendrait également d'avoir des mémoriaux rappelant les violences faites aux femmes, telles les violences induites par les dots".

Pour Jeannette Pinto, l'opposition aux mémoriaux érigés en hommage aux enfants avortés est sans fondement : "Tout le monde parle de ses propres droits, mais qui prêtera sa voix pour défendre le droit des enfants qui ne sont pas nés ? Le mémorial est là pour nous rappeler que personne n'a le droit de tuer qui que ce soit, pas même l'enfant qui n'est pas encore né."

En Inde, depuis 1994, il est interdit de faire des examens prénataux pour connaître le sexe de l'enfant à naître et de pratiquer un avortement sur ce seul critère. Toutefois, cette loi est souvent ignorée lorsque l'enfant s'avère être une fille. Cette perspective est en effet vécue comme un fardeau, car il faut l'éduquer, lui constituer une dot, alors qu'elle n'est pas destinée à rester dans la famille. Un vieux dicton indien résume cette situation : "Élever une fille, c'est comme arroser le jardin du voisin."

Début janvier 2006, dix millions de fœtus féminins auraient été victimes d'avortement, entraînant une pénurie d'épouses dans certains États indiens. L'Inde ne détient pas le monopole des avortements de fœtus féminins : si on ajoute la Chine populaire, l'Afghanistan, le Pakistan et la Corée du Sud, confrontés à un phénomène semblable, le chiffre s'élève alors à cent millions dans le monde.

Sources : Infocatho, Ucanews, Eglises d'Asie-EDA

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à [Décryptage](#)

>

